

VOUS ÊTES MEMBRE DU SCFP ET VOUS AVEZ UN STATUT D'IMMIGRATION TEMPORAIRE? CONNAISSEZ VOS DROITS!

- Vous êtes un(e) étudiant(e) international(e), vous avez un permis de travail temporaire ou vous attendez votre résidence permanente?
- Votre permis de travail temporaire est sur le point d'expirer?
- On vous a promis une voie d'accès à la résidence permanente qui n'est plus disponible?

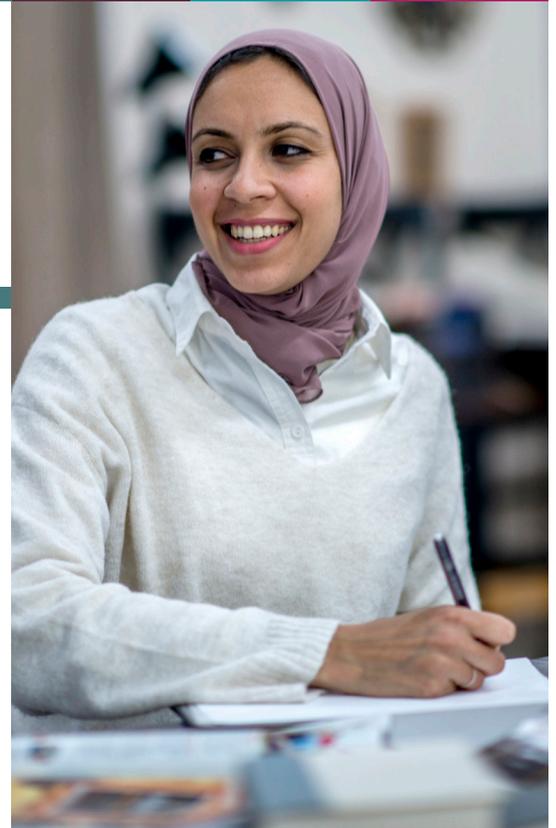
Le SCFP se bat chaque jour pour ses membres, dont vous faites partie.

À la fin de l'année 2024, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, a apporté des changements radicaux aux politiques d'immigration. Par conséquent, on estime que 2,3 millions de personnes perdront leur permis de travail et risqueront l'expulsion entre 2025 et 2027.

Ces changements touchent les membres du SCFP qui ont un statut d'immigration temporaire dans le cadre de programmes tels que le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme des étudiants étrangers.

Nos membres qui détiennent un permis de travail temporaire pourraient donc ne plus être en mesure de le renouveler ou d'accéder à la résidence permanente. Si ces changements ont un effet sur vous ou une personne que vous connaissez, communiquez avec Kelti Cameron, conseillère en solidarité internationale (kcameron@cupe.ca), et Emma Lui, conseillère en droits de la personne (elui@cupe.ca).

- Si vous avez un permis de travail ouvert, vous avez le droit de travailler jusqu'à son expiration ou tant que votre statut est maintenu.
- Certains types de permis de travail nécessitent la participation et des lettres de l'employeur. Si vous avez de la difficulté à obtenir ces documents, communiquez avec votre section locale.
- Si vous êtes sans papiers et que vous travaillez sans statut, vous pouvez tout de même vous impliquer dans votre syndicat. Nous vous recommandons toutefois d'obtenir immédiatement des conseils juridiques pour régulariser votre situation.



UN STATUT POUR TOUTES ET TOUS

Le SCFP prône un statut pour toutes et tous : aucun(e) résident(e) du Canada ne devrait avoir à y vivre avec un statut temporaire. Un tel statut expose les travailleuses et travailleurs migrants à la précarité ainsi qu'aux abus des employeurs. Il est difficile d'agir en solo, mais en unissant nos forces avec d'autres travailleuses et travailleurs et organisations, nous pouvons lutter pour changer les choses.